

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 357

Artikel: Tribunal des crimes contre les femmes : la tribune et les coulisses
Autor: Ghelfi, Alice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Le dernier masque

Les thèmes développés par Jeanlouis Cornuz au long de ses articles sur l'espéranto ont donc suscité un écho important parmi les lecteurs de DP. Ci-dessous, la réflexion d'un lecteur qui élargit le problème (« l'Occident socialiste prendra-t-il conscience de la réalité et de la solidité des frontières linguistiques qui devront, tôt ou tard, s'ouvrir avec les autres ? ») jusqu'à lui donner une dimension politique, dimension qui n'est du reste pas contestable (Réd.).

C'est bien connu, personne à l'étranger ne croit plus à la Suisse neutre, libre et pacifique, accueillant les réfugiés d'où qu'ils viennent, modèle de la plus avancée des démocraties, etc.

Bien au contraire.

L'Helvète, en descendant de son pâturage, est devenu l'abjection même : banquier, il est complice des rois pétrolières et autres mafiosi ; financier, il est le gnome de Zurich qui œuvre au chaos monétaire international ; industriel, il est ce fabricant de canons trop soucieux d'exporter la qualité suisse (vous savez bien, la petite arbalète...).

Las ! Nous ne sommes plus aimés, on ne nous respecte plus. Et le dernier de nos beaux masques d'autrefois, certains même l'utilisent pour achever de nous rendre monstrueux.

Qu'on en juge :

Nos voisins, qui s'attachent à construire la grande Europe des Etats-nations, se sont penchés ces temps-ci sur le problème des langues européennes. Question : Quelle sera la langue commune aux Européens de demain ? Parlera-t-on anglais, français, espéranto, occitan ? Tel fut notamment le centre des débats du colloque « Langues et construction européenne », tenu à Paris il y a plusieurs mois déjà, dont les actes enfin sont apparus dans les librairies romandes. Organisé par l'Association linguistique franco-européenne (ALFE) et la Confédération des travailleurs intellectuels (sic) de

France, ce colloque est parvenu à de stupéfiantes conclusions : les Européens de l'an 2000 ne parleront pas entre eux l'anglais, réservé aux Etats-Unis et à leurs vassaux, ni le français (le XVIII^e siècle est passé), ni l'allemand, pour certaines raisons historiques, ni l'espéranto — ce serait trop simple — ni aucun autre idiome susceptible de devenir la seconde langue de tous les Européens, non.

Chacun pratiquera sa propre langue nationale, simplement. Ce sera l'unité dans la variété.

Et si, par extraordinaire, il venait à l'esprit d'un Européen du sud de causer avec son voisin du nord, eh bien qu'il apprenne l'allemand, le danois et le néerlandais, tout comme l'autre apprendra l'espagnol, l'italien et le portugais.

Car l'Europe se fera un devoir — et un plaisir — de leur proposer l'apprentissage de toutes les autres langues européennes : les budgets des ministères de l'éducation décupleront à cet effet, chaque pays formera des milliers de professeurs de portugais, de néerlandais, de danois et, trônant, l'audiovisuel rendra le paysan espagnol polyglotte, et linguiste le pêcheur norvégien.

Vraiment ?

Non. Ce ne sont là qu'utopies de politiques, divagations de ceux-là mêmes qui discutent, au Parlement européen, par interprètes interposés ; et pourtant les langues officielles de la Communauté ne sont que six ! Demain, il y en aura peut-être neuf ; et après-demain ?

Construire l'Europe linguistique en additionnant ses langues, rien n'est plus antidémocratique : l'entente passe obligatoirement par la communication ; celle-ci ne serait donc l'apanage que de quelques érudits, une « élite », et bien sûr des administrations employant, en grand nombre, interprètes et traducteurs.

Pour la base, pour les peuples européens, comme d'habitude la méthode Assimil. Les pays de notre continent vivraient comme ils ont toujours vécu : juxtaposés, étrangers, souvent hostiles.

Et où la Suisse doit rougir, c'est quand on la fait en quelque sorte complice de ces noirs desseins ;

lors de la séance d'ouverture du colloque, Pierre Auger, président de l'ALFE, illustre physicien mais piètre linguiste, a justifié ainsi l'utopie linguistique européenne :

« Il faut enfin dire un mot des objections qui sont faites parfois à cet effort de diffusion des langues des différents Etats de l'Europe. Que la diversité des langues ne soit pas un obstacle à une intégration au sein d'une unité sociale, intellectuelle et morale aussi bien qu'économique et politique est démontré, entre autres, par l'exemple de la Suisse, la Confédération helvétique. Trois des grandes langues de l'Europe y sont non seulement pratiquées, mais considérées comme langues maternelles (!), l'allemand, le français, l'italien. Une quatrième, le romanche y possède aussi sa place (laquelle ?) et son originalité propre. Cependant malgré cette diversité et une Constitution par canton — et même par Etat, comme celui de Genève (?) — *l'unité de la nationalité suisse est bien connue.* »

Cette Suisse de vachers fraternels et polyglottes, autant dire de gruyère d'Emmenthal, c'est notre dernier masque.

Aurons-nous le courage de l'arracher ?

Jean-Daniel Bosko

Tribunal des crimes contre les femmes : la tribune et les coulisses

Réponse féministe à l'année de la femme et au Congrès de Mexico organisé par l'ONU, le Tribunal international des crimes contre les femmes (Bruxelles, 4 au 8 mars 1976) a été financé et organisé par nous-mêmes, féministes de plus de vingt pays, indépendamment des partis et des gouvernements. Des femmes s'exprimant en leur nom propre ont dénoncé les crimes suivants :

— Crimes médicaux et gynécologiques (avortements, manque de contraception, maternité et sté-

rilisation forcées, abus gynécologiques et chirurgicaux).

— Crimes économiques et sociaux (travail ménager non payé, licenciements, discrimination dans le travail et l'éducation, discrimination à l'égard des femmes âgées, lois sexistes concernant la famille, absence de sécurité sociale pour les femmes, oppression des mères célibataires).

— Crimes raciaux, discrimination à l'égard des minorités et des femmes immigrées.

— Violences faites aux femmes par le viol, la pornographie, la prostitution.

— Ablation du clitoris, féminicide, femmes battues, tortures des prisonnières politiques.

— Internements psychiatriques forcés.

— Discrimination et persécution des lesbiennes. Ainsi l'oppression quotidienne dénoncée depuis longtemps dans de petits groupes était à Bruxelles dénoncée par et pour des femmes venues d'horizons différents, et nous était confirmée — si besoin était — l'idée d'un fonds commun d'oppression. Mais en aucun moment, nous n'avons questionné les institutions juridiques et sociales qui sont à la base de notre oppression, en aucun moment nous ne les avons remises en question. Aucune place n'a été laissée, à l'intérieur du Tribunal, pour parler des luttes existantes. Et certaines d'entre nous sont reparties frustrées...

D'autre part, le fonctionnement et le vocabulaire du Tribunal ressemblaient étrangement à certains congrès de partis ou à des conférences internationales : tribune, groupe coordinateur qui appelait les déléguées au micro, temps de parole, motions, résolutions officielles, etc... Nous avons souvent donné de nous-mêmes une image d'autoritarisme : l'idéologie que nous combattons est-elle donc encore si fortement ancrée en nous ? Un groupe qui s'est appelé « groupe de critique du Tribunal » s'est constitué dès le premier jour, mais n'a abouti qu'à une critique formelle : lorsqu'il s'est retrouvé à la tribune le dernier jour, rien n'avait changé sinon qu'une nouvelle équipe était à la tribune prête à institutionnaliser cette forme de tribunal en le renouvelant tous les deux ou trois ans.

C'est en coulisses que nous avons parlé des luttes existantes. Il y avait là, chaque jour, plus d'animation : films, bandes vidéo, musique, affiches, groupes de travail et fêtes, véritables lieux d'échanges et de contacts personnels. A l'intérieur du Tribunal, des femmes vivant sous des régimes démocratiques, fascistes ou ouvertement racistes refusaient de se taire plus longtemps et dénonçaient l'oppression commune. En marge du Tribunal, les femmes racontaient leurs luttes, luttes individuelles ou luttes des groupes déjà organisés au niveau international. Durant cinq jours, les femmes des groupes « self-help » ont appris à celles qui le désiraient à pratiquer l'auto-examen gynécologique. D'autres, venues d'Angleterre et

d'Italie, et impliquées dans les groupes « salaire pour le travail ménager » expliquaient leur perspective avec des bandes vidéo, de la littérature, des disques...

Le Mouvement des femmes, dans sa diversité — que d'autres appellent ses contradictions — est aujourd'hui une réalité et une force. Partout et chaque jour naissent et se développent des luttes autonomes et de nouvelles formes de luttes. Mais si nous voulons modifier le rapport de pouvoir entre l'homme et la femme, il nous reste à inventer, au plan international, des lieux d'échange et de parole qui nous soient propres.

Alice Ghelfi

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Les recettes fiscales de la Confédération en 1975

Les recettes de la Confédération (exprimées ci-dessous en millions de francs) ont rapporté en 1975 11 milliards de francs, soit pas tout à fait

1 % de plus que l'année précédente. A noter que les objectifs budgétaires ont pu être dépassés, mais de très peu, dans quatre postes seulement.

	Compte 1975	Budget 1975	Compte 1974	Différence Compte 75/Budget 75
Impôt pour la défense nationale	2 216	2 280	2 305	— 64
Impôt anticipé	1 207	1 200	1 164	+ 7
Taxe militaire	87	88	78	— 1
Droits de timbre	469	480	438	— 11
Impôt sur le chiffre d'affaires	3 205	3 520	3 271	— 315
Impôt sur le tabac	552	700	635	— 148
Impôt sur la bière	34	37	36	— 3
Droits d'entrée	993	1 223	1 119	— 230
Droits sur le tabac	4	4	5	+ 0,2
Droits sur les carburants	823	850	814	— 27
Surtaxe sur les carburants	1 106	1 100	849	+ 6
Autres droits supplémentaires	14	17	15	— 3
Autres recettes	316	291	193	+ 25
Total	11 026	11 790	10 922	— 764,8